

**N° 7193<sup>1</sup>****CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2017-2018

**PROJET DE LOI****portant approbation de l'Accord instituant la  
Fondation internationale UE-ALC, signé à Saint-Domingue,  
le 25 octobre 2016**

\* \* \*

**AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT**

(21.11.2017)

Par dépêche du 19 septembre 2017, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet de loi sous rubrique, sur demande du ministre des Affaires étrangères et européennes.

Au texte du projet de loi étaient joints un exposé des motifs, une fiche d'évaluation d'impact, une fiche financière ainsi que le texte de l'Accord à approuver.

\*

**CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES**

Dans le cadre d'un partenariat stratégique birégional sur le plan historique, social et économique, l'Amérique latine et les Caraïbes, d'une part, et, l'Union européenne, d'autre part, ont conclu, le 25 octobre 2016 à Saint-Domingue, l'Accord sous rubrique dans le but de renforcer le partenariat et le dialogue politique déjà existant, par la création d'une Fondation Union Européenne/Amérique latine et Caraïbes (Fondation UE-ALC).

L'Accord précise la structure de ladite Fondation qui est composée d'un conseil des gouverneurs, d'un président et d'un directeur exécutif. L'exposé des motifs indique succinctement les modalités de fonctionnement et la composition des instances *ad hoc* ainsi que les représentants du Grand-Duché de Luxembourg dans cette structure, précisés, d'ailleurs, dans le texte de l'Accord.

Le texte de l'Accord ne donne pas lieu à observation de la part du Conseil d'État.

\*

**EXAMEN DE L'ARTICLE UNIQUE**

L'examen de l'article unique ne donne pas lieu à observation.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 21 votants, le 21 novembre 2017.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Georges WIVENES

